



Bottens, le 15 mai 2023

MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Préavis municipal n° 2023-05
relatif aux
Rapport de gestion 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Dans les pages qui suivent, vous trouverez le rapport de gestion 2022 de la Municipalité.

Comme d'habitude, celui-ci est structuré par Municipale ou Municipal. Il traite les faits marquants des dicastères dont elle ou il a la charge. Une table des matières facilite l'accès aux différents points.

Les rapports de gestion des associations dont Bottens fait partie sont disponibles sur les sites Internet respectifs de chaque association.

Rapport de gestion 2022

Table des matières

Les points marquants pour Laurent Imoberdorf, syndic	4
Séances de Municipalité.....	4
Préavis	4
Collaboration avec d'autres communes.....	5
Finances.....	5
Aménagement du territoire	5
Police des constructions.....	5
Personnel communal.....	6
Notre effectif au 31 décembre est donc :	6
Population bottanaise	6
Service de déneigement.....	7
Organisation du travail à l'administration communale.....	8
SDIS Haut-Talent.....	8
Effectif	8
Les points marquants pour Gérard Stettler, vice-syndic	9
Forêts.....	9
Groupement forestier de la Menthue.....	9
Terrain de sports	9
Déchets - Ordures ménagères.....	10
Les instruments de financement.....	10
La taxe de base	10
Matériaux récoltés et éliminés.....	10
Quelques chiffres clés.....	11
Services industriels.....	11
Service des eaux	11
Chiffres clés	11
Bâtiments communaux - Patrimoine financier	12
Bâtiment du chemin des Placettes no 3.....	12
Bâtiment du chemin du Cottin no 2	12
Bâtiment du Pressoir.....	12
Les points marquants pour Carine Delpierre, municipale	13
Passeport-vacances	13
Fête nationale.....	13
Collège des Lionceaux	13
Collège des Lionceaux - Répartition des élèves	14
Répartition géographique des enfants de Bottens	14
Croc' Lionceaux.....	16
ASIRE.....	16
Délégués au conseil intercommunal pour cette législature (2021-2026).....	16
Séances de l'ASIRE.....	16
Préavis présentés	16
Comptes de l'ASIRE.....	17
ARASPE	17
Cohésion sociale.....	18
Aînés	20
EFAJE.....	20
Accueil familial de jour	20
Accueil préscolaire.....	20
Accueil parascolaire.....	21

Conclusions.....	21
Journal Contact.....	21
Sociétés locales.....	22
Ludothèque régionale d'Echallens	23
Les points marquants pour Christian Jaquier, municipal	24
Refuge.....	24
Maison de commune.....	26
Salle polyvalente et buvette.....	26
Défibrillateur	26
Collège des Lionceaux	27
Concierges	27
Sécurité publique	27
Règlement de police.....	27
Poste mobile de la Gendarmerie Vaudoise.....	27
Désaffectation partielle du cimetière de l'église catholique Saint-Etienne	27
Organisation Régionale de Protection Civile du Gros-de-Vaud (ORPCI)	28
Avant-propos du commandant	28
Intervention en faveur de la collectivité (IFC)	28
Intervention en situation d'urgence (ISU)	29
Promotions	29
Conclusions du Cdt : Lt col Sébastien Rüegg	29
Les points marquants pour Patricia Riva, municipale	30
Association régionale	30
Lausanne Région.....	30
Transports publics	30
Transports Lausannois (TL).....	30
Informatique.....	31
Site Internet.....	31
Facebook	31
Épuration et assainissement	32
STEP	32
Drainages.....	32
ASET	32
Collecteurs.....	32
Chantier des Placettes.....	33
Parcs et espaces verts	33
Routes.....	34
Conclusions.....	35

Les points marquants pour Laurent Imoberdorf, syndic

Séances de Municipalité

La Municipalité a eu des séances tous les lundis à l'exception des lundis fériés et du pont entre Noël et la nouvelle année.

Les quelques séances où j'étais absent ont été présidées par mon Collègue Gérard Stettler, Vice-Syndic pour toute la législature.

Monsieur Nicolas Salis a participé à quasi toutes les séances de Municipalité. Lors de ses absences, il a été remplacé par Madame Christiane Panchaud.

Nous avons, mes collègues et moi-même, fait de sorte que nos absences ou vacances respectives n'impactent pas la tenue des séances de Municipalité.

Aucune séance n'a dû être annulée par faute de quorum.

Bien que le début de l'année soit encore sous le signe de contraintes sanitaires partielles, nous avons pu, tout au long de l'année, faire toutes nos séances en présentiel. De plus, depuis le mois de juillet, nos séances ont repris à la Maison de commune.

Bien que ces locaux historiques soient plus exigus et l'équipement plus restreint, ils permettent une facilité d'accès aux dossiers et à la bureautique.

Nous continuons malgré tout à organiser certaines séances dans la Salle du conseil lorsque nous devons rencontrer des invités ou lorsque des moyens de projection et de présentation sont nécessaires.

La répartition des dicastères est restée la même.

Nous avons décidé de mettre certains projets sous la responsabilité d'un municipal en particulier :

- Le projet de "rénovation" de la Maison de commune est sous ma responsabilité ;
- La partie "locative" de notre parc immobilier, soit la relation avec la gérance, est sous la responsabilité de Monsieur Stettler.

Préavis

Cette année 2022 a été l'occasion de vous présenter 10 préavis.

Vous en avez accepté la totalité. Parmi ceux-ci, celui du PECC (Plan d'étude climat cantonal, 2022-09) aura, sans aucun doute, un impact à long terme pour notre commune : il nécessitera un travail important de l'exécutif et du législatif, nous avons réfléchi à cette problématique et vous présenterons certainement en 2023 un projet de travail collaboratif.

Collaboration avec d'autres communes

Malgré notre volonté d'échanger avec d'autres communes géographiquement proches, les occasions sont assez rares. En effet, si du matériel est prêté ou emprunté de manière régulière, notre situation en personnel ne nous permet que difficilement de travailler sur un autre site que notre commune et de laisser, ainsi, notre territoire sans employé communal.

Il y a eu quand même quelques occasions durant lesquelles notre employé a pu échanger avec ses collègues d'autres communes.

Finances

La situation des finances communales est stable.

Les locations ont repris tant pour la grande salle, le refuge ou la buvette.

Nous pouvons quand-même remarquer un net recul des locations de la grande-salle. En revanche, le refuge a retrouvé tout son attrait et, comme avant la pandémie, ses réservations sont assurées pour le long terme.

Aménagement du territoire

Notre PACom (Plan d'affectation communal) est maintenant au Canton, votre Conseil l'ayant accepté dans sa séance du 17 mai 2021, ayant par-là même levé les oppositions qu'il avait suscitées. C'est à l'administration cantonale maintenant de donner les suites légales à ce dossier avant sa ratification par le conseil d'Etat.

Plus que nous le pensions, ce traitement au niveau cantonal prend beaucoup de temps. Nous espérons que ce dossier avancera en 2023 afin de permettre mise en œuvre de notre PACom et, ainsi, de permettre de suivre ces nouvelles règles et de faire tomber ainsi les restrictions de la zone réservée.

Police des constructions

Toujours sous les restrictions de la zone réservée, notre administration a quand-même délivré une vingtaine de permis de construire ou d'autorisations de minime importance.

Il est notable de constater que, zone réservée active, plusieurs projets de transformations, compatibles avec les règlements actuels et futurs (PACom et zone réservée en vigueur) ont démarré cette année, (transformations intérieures, etc.).

Comme nous vous l'avions annoncé en 2021, notre stratégie de collaboration va de plus en plus vers le STI pour l'expertise des dossiers. Ce dernier nous a apporté la preuve que ce choix nous permet de collaborer de manière efficace et économique avec un service dont nous sommes partenaires.

Nous avons gardé notre architecte-conseil et l'avons mandaté dans quelques cas particuliers, à notre entière satisfaction et celle des demandeurs. En effet, bien que celui-ci soit plus éloigné des connaissances du terrain, il apporte une expertise externe extrêmement pointue pour des situations particulières mais exceptionnelles ; nous le mandatons que pour des cas particuliers.

Personnel communal

Monsieur Nicolas Salis, boursier communal, a, comme en 2021, assuré ad-intérim la fonction de secrétaire municipal, jusqu'à sa nomination à ce poste au 1^{er} février 2022, date de départ en retraite de Monsieur Philippe Gerber. Monsieur Salis a encore supporté la charge de boursier jusqu'à l'engagement de notre nouvelle boursière en la personne de Madame Isabelle Lavenex, au 1^{er} juin 2022.

Madame Lavenex était, jusqu'à son engagement dans notre commune, boursière dans la commune d'Arnex-sur-Orbe.

Nous avons mis le poste de secrétaire municipal au concours et avons retenu la candidature de Monsieur Nicolas Salis qui perd ainsi sa fonction ad-intérim pour devenir secrétaire municipal.

Monsieur Jean-Claude Gueissaz nous a fait part de sa volonté de mettre un terme à sa collaboration avec notre commune pour la fin de l'année.

Nous tenons ici à le remercier de la qualité et de son engagement envers la commune.

Aucune autre modification quant aux employés fixes de la commune n'a été apportée.

Nous avons toujours recours à des contrats à l'heure pour certaines fonctions.

Notre effectif au 31 décembre est donc :

1 secrétaire municipal	M. Nicolas Salis (100%)
1 boursière	Mme Isabelle Lavenex (45 %)
1 préposée au contrôle des habitants et secrétaire municipale adjointe	Mme Christiane Panchaud (45%)
1 employé communal	M. Nik Binggeli (100%)
2 concierges	Mmes Maria Murça (45%) et Thuy Tran di Bucchianico (40%)
1 intendante du refuge	Mme Mireille Aeschbacher (18%)
1 employé à l'heure	M. Henri Guignard
2 distributeurs de tout-ménage	Mme Jocelyne Meyer et M. Loïc Fontaine.

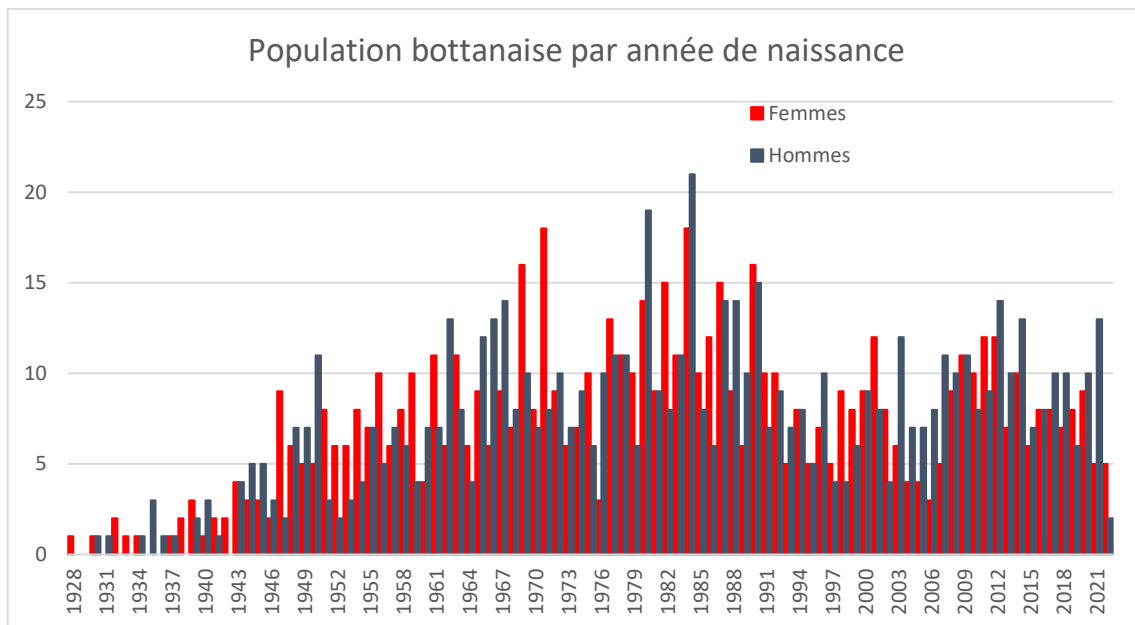
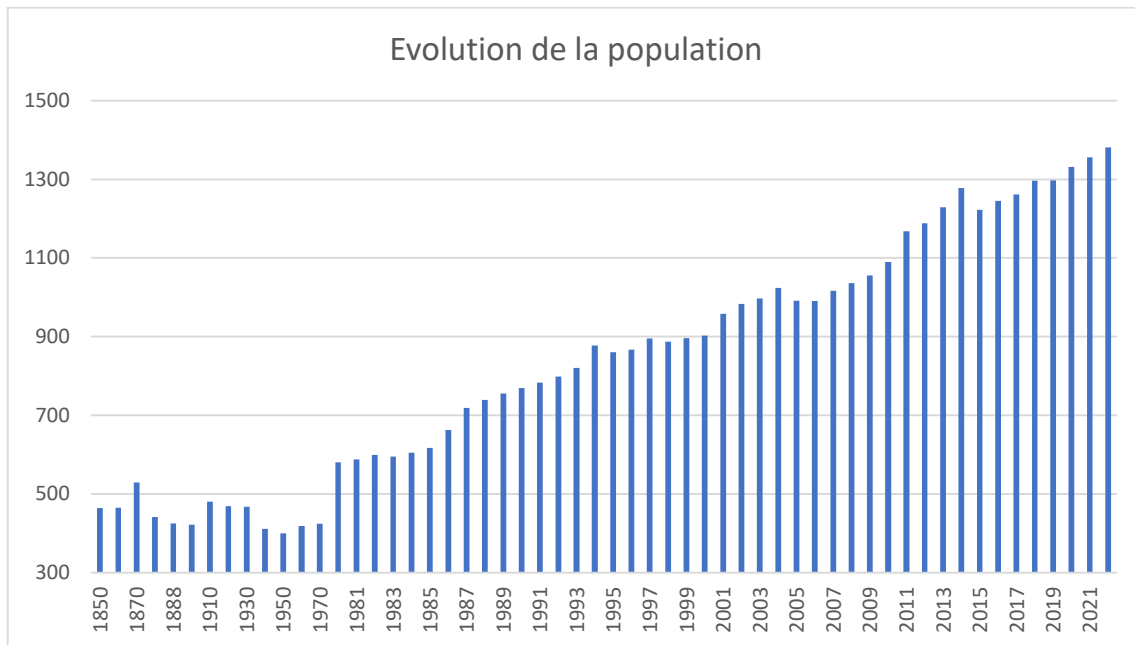
Population bôtanaise

L'effectif de notre population est au 31 décembre de 1'381 habitants.

Nous avons eu 99 départs, 113 arrivées, 4 décès et 7 naissances.

La répartition de la population est de : 1'131 suisses, 250 étrangers, 323 mineurs, 855 personnes en âge de travailler et 203 personnes à la retraite.

Il y a eu 2 naturalisations en 2022.



Service de déneigement

Comme nous l'avons mis en place en 2021, le service de déneigement est maintenant assuré par l'entreprise Ernest Tzaut SA.

Notre collaboration en 2021 (dernier trimestre) nous a donné satisfaction et nous avons décidé de pérenniser cette collaboration pour l'année 2022 et les suivantes ; cela nous permet de respecter les conventions de travail qui nous lient à Monsieur Binggeli et, ainsi, d'éviter de le faire travailler sept jours sur sept si les conditions météorologiques étaient dégradées ; de plus, cela ne nous pose plus de problème en cas d'accident, de maladie ou de vacances.

Le nettoyage des trottoirs est effectué par notre employé communal, le haut du village est encore assuré par Monsieur Jean-Pierre Staub.

Nos moyens techniques sont toujours utilisés (saumures, chasse-neige, etc...).

Organisation du travail à l'administration communale

Les modifications de la composition de l'administration ont produit un effet bénéfique sur l'ambiance de travail.

Chaque poste est maintenant occupé par un collaborateur, il n'est plus nécessaire qu'un collaborateur doive occuper deux fonctions en même temps ce qui lui procure non-seulement une surcharge de travail non négligeable mais est aussi source de stress et d'erreurs.

Nous constatons cette fin d'année une bonne ambiance retrouvée au sein de l'administration et nous nous en réjouissons.



SDIS Haut-Talent

Effectif

Le SDIS (service de défense contre l'incendie et de secours) se compose au 31 décembre de 55 officiers, sous-officiers et sapeurs.

Les interventions pour 2022 se sont montées à 37 pour l'ensemble du territoire du SDIS qui s'étend sur les communes de Froideville, Bottens, Bretigny, Morrens et Montheron,

Sur notre commune, il y a eu deux interventions : une pour un incendie et une autre pour des éléments naturels.

Les JSP (jeunes sapeurs-pompier) sont toujours aussi nombreux et assureront, on l'espère, la future relève.

L'EM (état-major) tient à jour un site très bien fait où vous pouvez trouver nombres de renseignements sur ce service (<https://sdis-hauttalent.ch/>).

Les points marquants pour Gérard Stettler, vice-syndic

Forêts

Groupement forestier de la Menthue

Alors que les charges administratives du Groupement forestier de la Menthue sont stables, les charges d'exploitation de nos forêts sont en baisse depuis l'an dernier. Les attaques par les scolytes sont à nouveau en réduction et il en va de même pour les volumes impactés par les autres effets phytosanitaires et climatiques. Il en résulte des coûts d'exploitation en baisse d'un peu moins de 40%.

Le groupement reste tout de même attentif, car l'évolution du climat réservera certainement d'autres effets sur les peuplements d'épicéas qui demeurent, pour l'heure, encore majoritaires dans nos forêts.

Une présentation nous a été faite par le Bureau Guaraci Forest Consulting SA en vue d'un projet de protection climatique dans les forêts du groupement. Les effets de la forêt et du bois sur le CO2 ont été développés. Les principes de la matrice sont :

- La forêt est un grand réservoir de carbone (C),
- Environ 50% de la matière sèche issue des forêts est du carbone,
- Si le stock de bois augmente, le CO2 de l'air est absorbé et stocké dans la biomasse (puits de CO2),
- Seul le réservoir C de la forêt peut être clairement attribué au propriétaire forestier.

L'objectif du projet est d'avoir une approche conservatrice avec un engagement à 30 ans. Les buts du programme CO2 sont les suivants :

- Réaliser des réductions de CO2 en Suisse,
- Convertir en valeur les prestations forestières non ligneuses,
- Maintenir l'exploitation du bois,
- Plus de vieux bois et de bois mort (biodiversité),
- Budgétiser des fonds pour la résilience des forêts face au changement climatique,
- Reconnaître le rôle fondamental de la forêt comme puits de carbone,
- Permettre un investissement local pour les entreprises du territoire (via l'achat de certificats CO2).

Pour conclure sur ce sujet, il est important de souligner que l'absorption du CO2 de l'air est une fonction de la forêt et que la protection du climat repose sur la reconnaissance du fait que la production et la réduction des émissions de CO2 sont indépendantes l'une de l'autre. Pour compenser les émissions, on part généralement du principe qu'il s'agit d'émissions dites inévitables. Dès lors, la compensation des émissions n'est pas un commerce d'indulgence, mais un élément décisif dans la maîtrise du problème global du CO2 et une composante des objectifs climatiques de la Suisse.

Terrain de sports

Comme prévu, les travaux de réfection du terrain de pétanque ont été réalisés juste avant la belle saison. Il a également été procédé à une scarification et à un sursemis du terrain de football en début de saison ainsi qu'à un sablage durant l'été. Le budget 2023 prévoit le changement de l'éclairage en mode LED.

Déchets - Ordures ménagères

Les instruments de financement

Pour rappel, le système de la taxe au poids a été choisi, car il applique au plus près la causalité directe. Le transport et l'incinération des ordures ménagères sont généralement facturés à la tonne. La taxe au poids amène donc logiquement le détenteur des ordures à trier en priorité les déchets lourds et il devrait relativiser l'importance des déchets plastiques.

Le montant de cette taxe est resté inchangé à 40 centimes/kg hors TVA, depuis son introduction.

La taxe de base

Conformément à l'article 32a, al 1 de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement, les taxes constituent l'instrument à utiliser pour financer l'élimination des déchets urbains. Le dispositif de taxation comprend une taxe directement proportionnelle à la quantité - au poids - et une taxe de base.

Taux de couverture des charges par :	2019	2020	2021	2022
La taxe au poids (compacteur)	120.49%	119.10%	127.49%	125.78%
La taxe de base (déchetterie)	83.01%	83.00%	85.99%	95.62%
Global des déchets	93.48%	93.10%	96.55%	104.17%

En 2022, les coûts d'élimination de nos déchets sont parfaitement couverts par l'addition des taxes au poids et déchetterie et c'est une excellente nouvelle. Le taux de couverture lié à la taxe au poids, qui dépasse les 100%, bénéficie d'un "crédit" qui correspond au solde des cartes d'accès à la compacteuse. Le fait que peu de frais d'entretien ont été engagés sur l'infrastructure, qui a globalement très bien fonctionné, a également eu un effet positif sur ces résultats. Enfin, la présence, depuis début 2021, de caméras de vidéosurveillance sur les deux sites a considérablement réduit le nombre d'incivilités. Le taux de couverture lié à la taxe de base, influencé par la réduction de la taxe de CHF 5.-- intervenue au début 2019, est également en augmentation de 13% par rapport à 2021. Cette évolution positive est le résultat à la fois de la réduction des quantités à éliminer et des coûts d'infrastructure.

Matériaux récoltés et éliminés

Matériaux	2018	2019	2020	2021	2022
Ordures ménagères (t)	124.73	128.17	131.29	138.91	130.44
Verre (t)	52.90	57.23	63.44	64.40	58.73
Déchets verts (t)	138.90	117.60	129.80	122.60	121.86
Objets encombrants (t)	43.20	44.96	42.02	40.26	31.86
Papier (t)	70.10	71.73	68.11	72.19	64.03
Métaux (t)	15.87	22.47	27.85	29.58	17.95
Bois (t)	50.08	58.80	59.52	54.90	55.24
Inerte non recyclable (m ³)	66.00	78.00	99.20	64.00	57.60
Totaux (hors inerte)	495.78	500.96	522.03	522.84	480.11

Pour la première fois depuis le milieu des années 2010, la quantité totale de nos déchets a diminué. La baisse est particulièrement marquée dans les encombrants avec plus de 20% de réduction. Le papier, le verre, les métaux et les inertes non recyclables sont également en baisse par rapport à 2021. La présence plus importante à la maison en 2021 en raison de la pandémie est certainement une explication à cette évolution.

Quelques chiffres clés

- Avant l'introduction de la taxe au poids en 2014, le ratio kg/habitant annuel des ordures ménagères était de 189,7 kg à Bottens. En 2022, le ratio dans notre commune est de 94,5 kg,
- Le coût, par habitant, de l'élimination de l'ensemble des déchets a été de CHF 102.07 en 2022 (CHF 100.30 en 2021 CHF 85.52 en 2020),
- La collecte de vieux vêtements à Bottens a atteint 16'567 kg en 2022, soit une augmentation de 1 tonne par rapport à 2021,
- La collecte de PET à Bottens en 2022 a atteint 3'488 kg, en légère augmentation par rapport à l'an dernier.

Services industriels

Service des eaux

L'association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE) est composée aujourd'hui de 14 communes. Bottens y a adhéré en 2014. Cette association couvre environ 50% des besoins en eau potable de ses sociétaires. Les situations de sécheresse connues en 2017 et 2018 ont amené l'association à augmenter le prix du m³ d'eau de CHF 0.05 dès 2019. Cette augmentation n'a pas été répercutée par la Commune sur les consommateurs finaux.

L'association a pour but, à moyen terme, de satisfaire à 100% les besoins des communes associées. Dans ce sens, elle mène des discussions avec Lausanne pour la reprise des sources de Thierrens. Ces sources représentent plus ou moins ce qu'il manque à l'AIAE, soit 900'000 m³. Selon la volonté du Service de l'eau de Lausanne (SEL), la solution privilégiée est la création d'une société anonyme. Le SEL vendrait l'eau des sources à cette SA, qui elle se chargera du traitement de l'eau des sources de Thierrens et la vendra traitée à l'AIAE. Un projet dans ce sens doit être présenté au Conseil intercommunal par le Comité de direction de l'association dans le courant du premier semestre 2023.

Une remorque "test" a été installée en été 2022 à Oppens pour le traitement du chlorothalonil. On a rencontré des difficultés dans le traitement du charbon actif usagé. D'autre part, les eaux de lavage doivent impérativement être traitées par une STEP, ce qui complique sensiblement l'opération. L'importante augmentation du prix du charbon exerce aussi une influence négative sur le coût du traitement.

Chiffres clés

En m3	2020	2021	2022
Eau source de la Mine achetée à l'AIAE	12'421	7'184	11'619
Eau achetée à l'AIAE	77'343	76'114	83'831
Eau facturée aux consommateurs	65'959	81'630	72'578
Eau non-facturée (bâtiments communaux)	2'802	2'747	4'020

L'année 2022 a été marquée par une importante fuite d'eau au haut du chemin de la Louye en juin. La perte, difficile à quantifier, a été d'une grande ampleur. Le ratio eau achetée / eau vendue s'en est ressenti avec une perte de 18'000 m³, soit 19% du total de l'eau achetée à l'AIAE. Après une année 2021 remarquable, avec une perte de 2%, nous revenons dans les chiffres des années précédentes.

Ce résultat est également influencé par la baisse de la quantité facturée aux consommateurs alors que l'eau achetée à l'AIAE est en augmentation. Nous restons, plus que jamais, vigilants et observons toujours l'activité du réservoir en cours de nuit, quand l'utilisation est minimale.

Bâtiments communaux - Patrimoine financier

Les rendements 2022 seront calculés après le bouclage des comptes 2022.

Bâtiment du chemin des Placettes no 3

Votre Conseil a voté, courant 2022, un préavis pour un crédit d'étude dans le but de rénover ce bâtiment.

Rendement : 2019 : 2,480% 2020 : 6,004% 2021 : 4,334%

Ces rendements ne tiennent pas compte des réparations urgentes, intervenues ces deux dernières années, liées à l'état vétuste du bâtiment.

Bâtiment du chemin du Cottin no 2

Rien de particulier à signaler, les locataires semblent satisfaits de leur lieu d'habitation.

Rendement : 2019 : 1,546% 2020 : 1,580% 2021 : 1,518%

Bâtiment du Pressoir

Rien de particulier à signaler, les locataires semblent satisfaits de leur lieu d'habitation.

Rendement : 2020 : (3 mois) 0,082% 2021 : 0,571%

Ces rendements correspondent à la volonté de votre Conseil et de la Municipalité d'offrir des loyers abordables aux jeunes du village.

Les points marquants pour Carine Delpierre, municipale

Passeport-vacances

Les deux activités que nous proposons ont, comme chaque année, remporté un franc succès.

Le labyrinthe de la Famille Siegenthaler d'une part : le 17 août, 30 enfants, encadrés comme l'an dernier, avec maestria, par Mme Cassie Bühler, sont venus se perdre dans les maïs...

Le four à pain d'autre part, sous la houlette fidèle et bienveillante de M. Michel Allaz, a accueilli, quant à lui, 44 enfants.

12 Bottanais ont fréquenté l'une ou l'autre des activités proposées par l'association.

Ils étaient 6 l'an passé.

Le coût d'un Passeport-vacances est de CHF 92.46.

Le coût unitaire d'un Passeport traditionnel était, exceptionnellement, en 2021 de CHF 55.94 (CHF 94.07 en 2019). Cette diminution était la conséquence d'une participation de la Loterie romande, pour un montant de CHF 30'000.--, et d'une subvention exceptionnelle de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse de CHF 36'800.-- en soutien à l'organisation du Passeport-vacances durant la pandémie. Le tout avait engendré un remboursement aux communes de CHF 41.73.

Pour rappel, les parents s'acquittent d'une somme de CHF 45.--, ou de CHF 40.-- dès que plusieurs enfants de la même famille participent aux activités.

Fête nationale

La Fête nationale a été célébrée le 31 juillet. C'est la Jeunesse, bien qu'elle fût par ailleurs occupée par le Giron du Nord, qui s'est chargée, une nouvelle fois, de l'organisation. Une organisation dont nous la félicitons. Toutefois, nous l'invitons à revoir le coût du repas (25.-- sans boisson, ni dessert), trop cher, et l'invitons à se calquer sur ce qui se fait dans les communes voisines. La Jeunesse a déjà pris conscience de cet état de fait et mené une réflexion. Elle proposera à l'avenir un prix analogue à celui qui se pratique ailleurs.

En plus des CHF 500.-- habituels, la Commune a accordé à la Jeunesse un bonus de CHF 250.-- pour la remercier d'avoir renoncé, tout ou partie, au giron susmentionné et d'avoir honoré l'engagement qu'elle avait pris lors de l'assise des sociétés de novembre 2021.

Collège des Lionceaux

Après la classe de 1P-2P à la rentrée 2021, c'est une seconde classe, celle de 5P, que le Conseil de direction a dû prendre, à contre cœur, la décision de fermer à la rentrée de 2022.

Comme pour la classe de 1P-2P, les projections (dont vous pouvez reprendre connaissance dans les tableaux des précédents rapports de gestion) ne permettent pas un sentiment de surprise.

En effet, l'effectif extrêmement faible (qui avait nécessité l'ouverture d'une classe multiâge il y a deux ans pour éviter une fermeture) n'a pas permis de la maintenir sur le site des Lionceaux. L'effectif général des futurs 5P de l'établissement (92 élèves au total), bien trop faible pour ouvrir 6 classes, a rendu cette fermeture provisoire inéluctable. Pour rappel, Bottens fait partie de l'établissement primaire de Villars-le-Terroir - Poliez-Pittet.

Les élèves de notre Commune ont été enclassés dans les deux classes à Poliez-Pittet.

La géographie complexe de notre établissement ne simplifie pas la tâche, mais les directions tentent évidemment de donner à nos élèves les meilleures conditions possibles et les plus équitables pour tous.

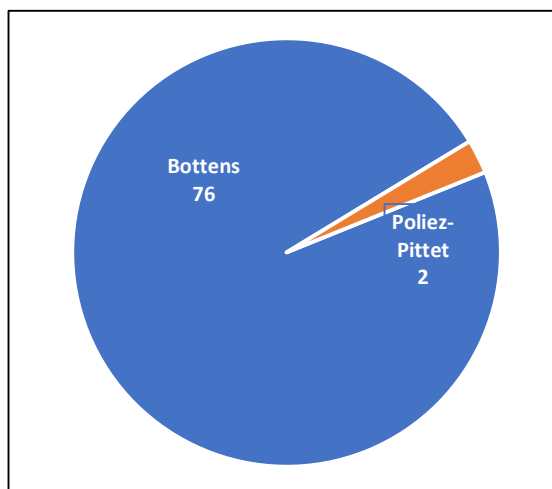
Ces mêmes projections portent toutefois à l'optimisme, et la rentrée 2023 devrait voir la réouverture de la 1P-2P, puis celle de 2024, le retour en nos murs de la 5P.

Voici les traditionnels tableaux montrant, d'une part, par qui sont fréquentées nos classes de Bottens, d'autre part, celles que fréquentent nos jeunes Bottanais et, enfin, les projections pour les années à venir.

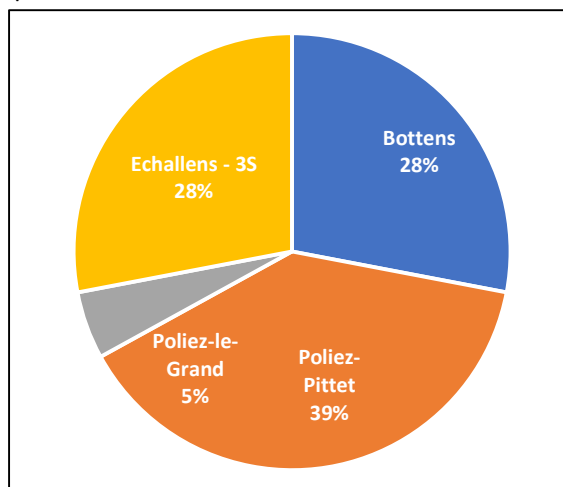
Collège des Lionceaux - Répartition des élèves

A la rentrée 2022, 78 élèves de 1 à 6P fréquentent notre collège. Le graphique à droite montre leur provenance.

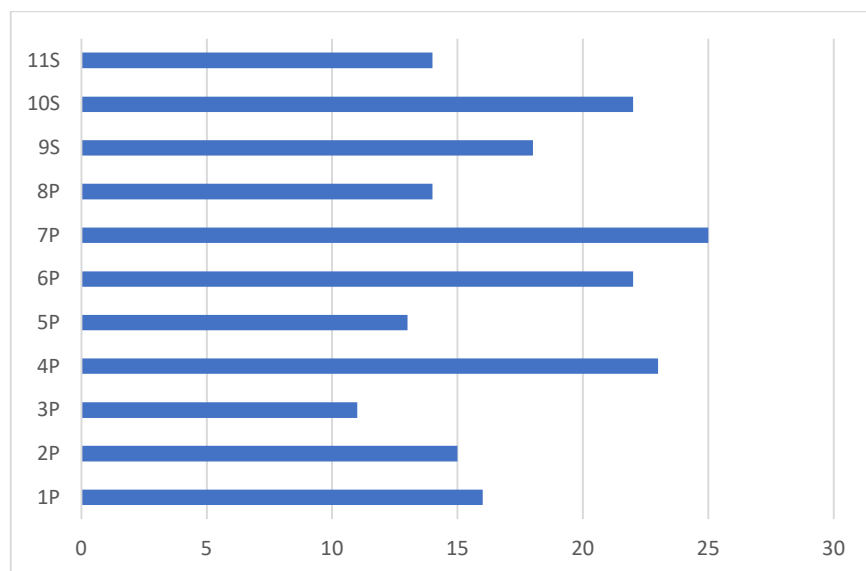
76 élèves proviennent de notre commune et 2 de Poliez-Pittet.



Répartition géographique des enfants de Bottens



Répartition scolaire par niveau



Le tableau suivant met en évidence l'évolution du nombre d'élèves scolarisés, y compris une projection établie selon les naissances :

Année programme	Effectifs
Rentrée 2025	19
Rentrée 2024	16
Rentrée 2023	21
1P	16
2P	15
3P	11
4P	23
5P	13
6P	22
7P	25
8P	14
9S	18
10S	22
11S	14

L'équilibre des effectifs et des enclassements, lié à la situation géographique des différents lieux d'enseignement et aux fluctuations démographiques des communes, fort complexe, explique ces fermetures momentanées.

L'ASIRE garde néanmoins l'ensemble des locaux mis à disposition des élèves dans le but de pouvoir développer l'offre "Espace Ressource" de notre site scolaire. L'espace libéré cette année, comme celui libéré l'an dernier, peut servir lors de divers déclassements, lors de périodes de soutien ou de co-enseignement. Il peut en outre être utilisé lors de périodes d'ACT (activités créatrices textiles) ou de TM (travaux manuels) par exemple.

Croc' Lionceaux

La Commune a octroyé à ladite Association une contribution exceptionnelle de 50'000.--. Aux défis de ces deux dernières années, liés à la pandémie, relevés avec brio par l'équipe éducative et sa directrice Joëlle Cossetto Chapuis, succèdent en 2022 ceux qu'engendre la fermeture de 2 classes (diminution du nombre d'enfants fréquentant la structure que cette fermeture entraîne).

ASIRE

Cette association, fondée en 2013, regroupe les 26 communes du Gros-de-Vaud, ce qui représente 29'032 habitants. 4'000 élèves fréquentent l'un des quatre établissements scolaires qui la constituent.

Si vous souhaitez approfondir votre connaissance de l'ASIRE, vous pouvez vous rendre sur le site Internet <https://www.asire.ch/>. Vous y trouverez les rapports de gestion des années passées, les différents préavis, les réflexions sur l'Ambition 2030, etc. Vous pourrez ainsi mieux appréhender le monde de nos institutions scolaires.

Délégués au conseil intercommunal pour cette législature (2021-2026)

- Carine Delpierre (vice-présidente du bureau, présidé par Frédy-Daniel Grossen),
- Sophie Frey,
- Céline Moret.

Suppléants :

- Gionata Rizzi,
- Georges Longchamp.

Séances de l'ASIRE

Elles se sont tenues les 12 avril, 28 juin et 27 septembre.

Préavis présentés

Deux préavis traditionnels de début de législature ont été acceptés :

- délégations de compétences ;
- engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles ;

Également en début de législature, deux préavis concernant les indemnités, celles des membres du CoDir (Comité de direction) et celles des membres du CI (Conseil intercommunal), ont été présentés, tous deux acceptés.

Durant l'année, les préavis suivants ont été présentés :

- demande de crédit d'étude pour la mise en place d'un système de vidéosurveillance au collège des Trois-Sapins a été présenté.
- demande de crédit d'étude de CHF 545'000.- pour l'extension du site scolaire de Poliez-Pittet.

Enfin, les habituels trois préavis, liés aux comptes, au rapport de gestion et au budget ont été présentés.

Tous ces préavis ont été acceptés.

Comptes de l'ASIRE

Les comptes, comme chaque année, présentent, avant répartition, un excédent de revenus, en l'occurrence, cette année, celui de CHF 1'756'419.15.

Cet excédent est ainsi réparti :

- CHF 881'887.90 servent en amortissements extraordinaires des actifs de l'association dans le but de procéder à des remboursements de frais hypothécaires et de réduire ainsi les charges d'intérêts.
- CHF 869'040.-- au total sont redistribués aux communes sous la forme d'un montant de CHF 30.-- par habitant.
- CHF 5'491.25 l'excédent des produits, est reporté au capital.

Le budget 2023 présente un total de CHF 20'412'000.-, soit une augmentation de CHF 1'354'740.- par rapport au budget 2022.

Le coût par habitant s'élève à CHF 653.09, soit une augmentation de CHF 35.09 par rapport aux comptes 2022.

La qualité des préavis présentés, celle du travail effectué depuis la création de l'ASIRE, ont amené son Conseil intercommunal à accepter tous les préavis susmentionnés.

	2022	2021	2020	2019	2018
Coût par habitant	597.37	598.51	589.40	580.71	551.41
Coût total	810'636	812'177	784'481	753'764	696'429

ARASPE

La reprise des AAS (agences d'assurances sociales) par le Canton explique le coût à l'habitant, dont vous pouvez constater la chute vertigineuse.

Au chapitre des nouveautés voici quelques informations.

Depuis cette année, le municipal n'est plus requis pour contresigner les demandes de PC (prestations complémentaires).

Une aide à la population a été instaurée, qui se déplace dans le Gros-de-Vaud, dans le but notamment de venir en aide aux personnes qui ne maîtrisent pas l'outil informatique. De grandes inégalités apparaissent en effet dans le domaine numérique, qui prêterent considérablement dans leurs recherches d'aide et leurs démarches les personnes qui ne possèdent pas la maîtrise de cette technologie.

	2022	2021	2020	2019	2018
Coût par habitant	4.95	27.67	27.20	27.23	28.01
Coût total	6718	37'552	36'201	35'425	35'814

Cohésion sociale

Le décompte final à la charge des communes est basé sur les comptes 2021 de l'Etat de Vaud. Il s'élève à CHF 795'342'044. Ce montant est réduit de 50 millions selon les principes suivants :

- Un allègement de charges pour les communes de CHF 25 millions selon l'accord Canton-communes du 25 août 2020.
- Une accélération du rééquilibrage pour CHF 25 millions supplémentaires selon la décision, fin 2021, du Conseil d'Etat.

Les lignes ci-dessous portent à votre connaissance les raisons qui mènent à un écart entre le budget et les comptes 2021.

Nous ne serons pas surpris de retrouver une augmentation de 7,9% concernant les subsides aux primes d'assurance maladie, la participation fédérale ayant été plus faible qu'annoncé.

Dans le domaine des RI et de la participation à l'assurance chômage, là aussi, nous constatons une augmentation (2,11%), liée notamment aux mesures prises en lien avec le COVID, aux remboursements d'aides sociales, aux subventions pour les centres sociaux régionaux et aux frais de fonctionnement du Centre d'intégration d'aide aux réfugiés.

Les subventions et aides aux personnes handicapées (ateliers, centres de jour, frais de placement dans des établissements sociaux éducatifs) ont, elles, diminué (-2,57%), en raison d'une baisse de la fréquentation en 2021.

La réévaluation des aides et pensions alimentaires dans le cadre des PC familles induit une légère baisse (- 1,45%).

Quant aux bourses d'études et d'apprentissages, c'est une augmentation conséquente (6,7%) dont il faut prendre note.

Elle est en lien avec la situation du marché du travail depuis 2020.

	2022	2021	2020	2019	2018
En points d'impôts	13.90	14.51	15.86	14.71	14.63



La cheffe du
Département de la
santé et de l'action
sociale

Av. des Casernes 2
BAP
1014 Lausanne

Municipalité de Bottens
Maison de Commune 4
1041 Bottens

**Annexe 1 : Contribution définitive de votre commune à la participation à la cohésion sociale
2021**

Commune	Base de calcul
Bottens	0,00077886306842

Régime social	Participation de votre commune
1. PC à domicile et hébergement	196 042.46
2. Assurance maladie	91 398.12
3. RI + participation cantonale à l'assurance chômage	205 884.68
4. Subventions et aides aux personnes handicapées	89 795.56
5. Prestations pour la famille et autres prestations sociales	49 342.02
6. Bourses d'étude et d'apprentissage	25 942.86
Protocole d'accord Etat-communes du 25.08.20	- 19 471.58
Montant supplémentaire accordé par le C.E. le 8.12.21	- 19 471.58
Décompte final 2021 global (avec arrondi bancaire)	619 462.60
Acomptes 2021 facturés	689 001.00
Acomptes 2021 payés	689 001.00
+ Intérêts de retard (seulement pour les communes qui ont payé l'une ou l'autre de leurs factures en retard)	0.00
= Montant net (si ce montant est négatif il a déjà été remboursé à la commune)	- 69 538.40

Votre participation est calculée en fonction des critères suivants :

- Comptes bouclés 2021 de l'Etat de Vaud ;
- Pourcentage à appliquer par commune selon répartition calculée (pour la péréquation intercommunale et la participation à la cohésion sociale) par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) et adoptée le 22 juin 2022 par la Commission Paritaire (COPAR).

Lausanne, le 18 novembre 2022

Pour tout renseignement concernant cet envoi :
Elona Bregagnini Borloz - Tél. 021 316 50 26
sg-dsas.participation-cohesion-sociale@vd.ch

Décompte des contributions définitives 2021, établi le 18 novembre 2022

Aînés

La sortie estivale des Aînés, le 24 juin, a conduit cinquante d'entre eux à l'Abbatiale de Payerne, véritable chef-d'œuvre dont la restauration vient de se terminer.

Cette visite culturelle a été suivie d'un exquis repas au bord du lac de Neuchâtel.

Le café-croissant de fin d'année, instauré lors de la pandémie, a été reconduit et a eu lieu le 10 décembre. Tout comme en 2021 également, un cadeau, instauré au départ pour compenser le manque de sorties pendant la période précitée, confectionné artisanalement par des citoyens de la région (Bottens et Montilliez cette fois-ci) a été remis à nos aînés. 120 aînés, sur les quelque 203 que compte notre village, ont répondu favorablement à notre invitation. Ce nombre représente une augmentation de fréquentation de plus de 50% par rapport à celle suscitée par le petit-déjeuner proposé avant la pandémie

Mesdames Longchamp et Rayroud ont célébré leurs huitante ans, et Madame Porchet ses neuf décennies.

La Municipalité a choisi d'augmenter le budget relatif aux Aînés de CHF 6'700.-, soit une augmentation de 203.03%.

EFAJE

La commission de gestion, dont je fais partie, a analysé, lors de ses séances d'août et de septembre, les coûts de ces différents accueils et émis des conclusions. Voici quelques extraits choisis de ses réflexions.

Accueil familial de jour

La commission de gestion se réjouit d'une relative stabilité de ce service et espère que celle-ci perdurera. Elle note positivement la valorisation du travail des AMF, mais constate l'augmentation de la part de l'heure facturée aux communes : CHF 3,46/heure dans les comptes 2021 contre CHF 3,90/heure dans le budget 2023, soit + 12,7%.

Accueil préscolaire

La commission de gestion constate que l'exercice à venir s'avère périlleux du point de vue de la situation économique (coût de l'électricité, des matières premières, coût des aliments, des transports, etc.) et que tout n'est pas encore connu à ce jour.

La commission remarque que l'augmentation des coûts de l'accueil préscolaire est liée principalement au passage de 41,5 heures hebdomadaires à 40 heures, de même qu'à la valorisation des remplaçants. Ici également, la part de l'heure facturée aux communes augmente, passant de Fr. 5,36/heure dans les comptes 2021 à Fr. 5,64/heure dans le budget 2023 (+ 5,2%).

Accueil parascolaire

La commission de gestion observe une forte augmentation des charges de personnel et des besoins de garde qui vont en grandissant. Elle est consciente qu'il est difficile d'estimer les besoins de garde des enfants d'une année à l'autre. Les variations peuvent parfois être grandes entre le moment où le budget est établi - on se base en général sur les 6 premiers mois d'accueil de l'année et on extrapole sur 12 mois - et le moment où les besoins en matière de garde sont effectifs.

Dans ce poste aussi, la part de l'heure facturée aux communes augmente, passant de CHF 5,20/heure dans les comptes 2021 à CHF 8,21/heure dans le budget 2023 (+ 57,9%).

Conclusions

De manière générale, l'exercice à venir s'avère périlleux du point de vue de la situation économique, mais aussi en matière de gestion du personnel, notamment au niveau de la direction des structures qui subit plusieurs absences pour maladie.

La commission de gestion se fait également du souci pour l'évolution future des coûts. En effet, bien que la stratégie de l'EFAJE montre une certaine prudence et que les comptes sont souvent plus bas et les résultats meilleurs que les budgets présentés, l'augmentation des coûts en matière de garde des enfants ne nous laisse pas indifférents. Cette augmentation commence à devenir problématique pour certaines communes membres de l'association. Dans certains cas, cela peut même mettre en péril leur santé financière, d'autant que la garde des enfants n'est pas le seul poste dont les coûts prennent l'ascenseur. Entre le budget 2022 et le budget 2023 de l'EFAJE, seules 8 communes sur 31 voient leur contribution baisser. Pour l'année 2023, la part estimée pour la commune d'Ogens va pratiquement doubler en comparaison à 2022 et celles des communes d'Essertines-sur-Yverdon et Rueyres augmentent de respectivement 48% et 42,5%.

Compte tenu de ce qui précède, la commission de gestion invite la Direction à rester particulièrement vigilante et à mettre tout en œuvre pour essayer de juguler l'évolution future des coûts.

Vous pouvez prendre connaissance, dans le tableau qui suit, de la situation de notre commune.

	2022	2021	2020	2019
Accueil familial de jour	12'056	13'369	8'917	14'446
Accueil préscolaire	28'434	24'185	13'644	16'166
Accueil parascolaire total	709	226	459	2'807
Total	41'199	37'780	23'020	33'419

Journal Contact

En décembre 1975, sous l'impulsion de la Municipalité de l'époque qui souhaitait se doter d'un nouvel organe de liaison entre les habitants de la Commune et les autorités, naissait le journal *Contacts*.

Durant un demi-siècle ou presque, ce journal aura connu des fortunes diverses, allant même jusqu'à disparaître totalement pendant 10 ans, sera remanié en 1992 et changera de nom, puis en 2011, le journal se modernisera encore et passera au format A4. A partir de cette date aussi, il sera imprimé en couleur.

On ne compte pas le nombre de rédacteurs, de rédacteurs en chef, de photographes, de metteurs en page qui, de manière bénévole, se sont succédé. La dernière équipe (David Vergères, Philippe Guignard et la rédactrice de ces lignes), date de 2018. Elle a souhaité emboîter le pas à Pascal Moullet, ouvrier de la première heure qui a repris la fonction de rédacteur en chef au départ, en juin 2013, d'Agnès Fivat, rédactrice en chef pendant 17 ans.

Une page se tourne et 2022 s'ajoutera donc aux dates marquantes, de l'histoire de *Contacts*.

Soucieuse de faire écho à ses prédécesseurs, et d'être fidèle aux objectifs qu'ils avaient fixés, la Municipalité reprend le flambeau.

Elle vous présente donc sous la forme du feuillet que vous avez pu lire cet automne l'essentiel des informations à retenir. De cette façon, l'organe de liaison entre les autorités et les habitants de la Commune, souhaité en 1975, subsiste. Le sens même, l'objectif premier de *Contacts* est conservé.

Nous réitérons ici notre souhait de voir se mettre en place une nouvelle équipe. Toute candidature est la bienvenue dans la mesure où elle répond aux exigences requises. Posséder une syntaxe et une orthographe impeccables, et avoir du temps pour rencontrer les êtres dont l'on souhaite parler, pour couvrir les événements de la vie associative et, enfin, pour rédiger.

Nous réitérons aussi notre profonde gratitude à Monsieur Moullet pour son engagement sans faille durant un demi-siècle. Agnès Fivat, dans l'éditorial rédigé au moment où elle quittait ses fonctions et les lui remettait écrivait ceci : "Merci à Pascal Moullet pour son enthousiasme et sa passion à écrire pour le journal." On ne peut pas mieux dire et nous faisons nôtre cet éloge.

Sociétés locales

Comme chaque année, la Municipalité a renouvelé son soutien financier aux sociétés de notre village. Un bon de CHF 500.-- est accordé annuellement à chacune d'elles (exception faite de celles qui louent des places et reversent des bénéfices à des associations), à faire valoir sur une location (salle polyvalente, buvette ou refuge).

Nous saluons avec gratitude la richesse des activités proposées et l'enthousiasme toujours renouvelé avec lequel, malgré les nombreuses causes de démotivation (soucis financiers, manque de relève), nos sociétés œuvrent pour le bien de notre village et le bien-être de ses habitants.

La liste officielle des manifestations se trouve sur le site Internet communal.

Ludothèque régionale d'Echallens

Cette association a été fondée en 1993 par le groupe éducatif Anim'à gogo et plusieurs personnes motivées.

Actuellement, 41 bénévoles font vivre cette ludothèque.

Financièrement, ce sont les abonnements et les locations qui lui permettent d'exister, ainsi que le soutien de plus des 2/3 des communes du Gros-de-Vaud, que Bottens a rejointes au printemps 2022, suite à l'intervention de l'une de nos conseillères communales.

La ludothèque, en chiffres, ce sont 2'536 jeux pour tous les goûts et tous les âges (jeux de société, jeux d'écoute, puzzles, bricolages, déguisements, etc.).

Leur liste complète se trouve sur le site Internet <http://www.ludo-region-echallens.ch/>.

Ce sont aussi 4'360 prêts, 1'098 heures de bénévolats et 1'661 heures pour le comité.

Adhérer à la ludothèque c'est, pour notre Commune, contribuer financièrement à hauteur d'un franc par habitant.

Pour les Bottanais, cette adhésion entraîne une réduction de prix sur les abonnements. Il est possible de souscrire, soit un mini abonnement (CHF 30.-- pour les membres, au lieu de CHF 35.--), soit un maxi (CHF 80.-- au lieu de CHF 90.--). L'option retenue a une conséquence sur vos possibilités d'emprunts, notamment en ce qui concerne celui des jeux électroniques.

Les points marquants pour Christian Jaquier, municipal

Refuge

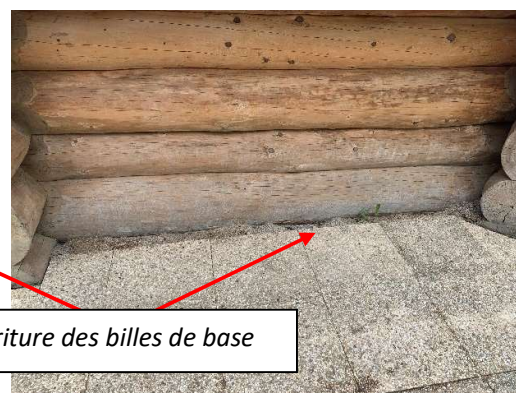
À la suite de la pandémie, la reprise de locations en 2022 est redevenue plus ou moins dans la normalité et ceci malgré des travaux d'entretiens prévus. Le traitement des rondins ou billes de bois contre les insectes ravageurs était nécessaire et redonner une teinte au bois qui devenait grisâtre.

Ces travaux ont débuté la première semaine de mai, par un lavage complet à la haute pression par notre employé d'exploitation, afin de lui redonner un aspect de propreté et de bois presque fraîchement abattu.



À la suite de ces travaux de lavage, nous avons constaté que les billes de la base sur son pourtour sont attaquées par la pourriture. La cause étant que le gravier et les dalles en béton sont entièrement en appui contre le bois qui n'a aucun moyen de s'assécher ce qui fait pourrir toutes les billes de base.

Le constructeur de ce refuge, Monsieur Alibert, s'est déplacé pour nous conseiller afin de faire les réparations nécessaires et nous proposer une solution pour la pérennisation de notre refuge.



La solution est de drainer le pourtour de la construction, de ventiler les billes de base afin d'éviter tout contact entre le bois, le gravier et les dalles afin que l'humidité ne reste pas.

Le traitement contre les insectes ravageurs, a été effectué par une entreprise spécialisée, du 13 au 15 juin. C'est environ 2'000 trous pour injecter le produit sous pression et rebouchés par du bois de la même essence sur l'entier du refuge et du couvert à grillades. Ce technicien nous a prié également de ne plus entreposer le bois utilisé pour la cheminée à l'intérieur du refuge, car il emmène des insectes qui ont commencé à attaquer certains endroits et nous demande de faire un caisson à l'extérieur. Ce caisson est en inox avec 2 portes coulissantes fermées par cadenas. Il n'est pas en contact direct avec les billes de bois, car fermé sur 5 faces.



Pour l'entreprise de peinture mandatée, nous avons bloqué les locations en semaine, du 4 au 8 juillet et du 11 au 15. Durant ces weekends, le refuge a pu être loué et occupé.

L'entreprise mandatée pour assainir et drainer le pourtour ainsi que le fustier se sont coordonnés avec l'entreprise de peinture pour effectuer ces travaux durant ce même laps de temps et sans se déranger. Le fustier a changé 2 pièces de base qui étaient trop abîmées pour les garder et a brossé tout le pourtour de la base et effectué un traitement. Peinture : Brossage, ponçage, application de couche de fond, traitement contre les champignons et 2 couches de finitions chêne foncé satiné.

Nous avons fait appel à une entreprise pour déboucher les conduites d'évacuations existantes car elles étaient obstruées par des racines, des feuilles et de la terre.

L'entreprise de maçonnerie a installé une chambre pour récupérer les eaux de pluie et des drainages périphériques.

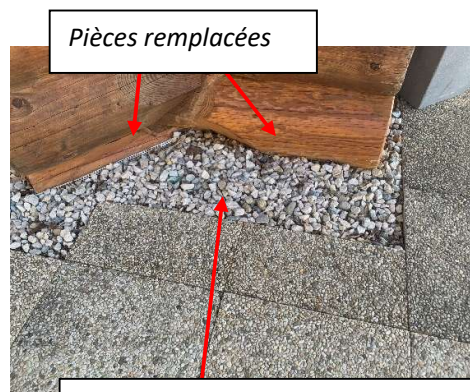
La porte d'entrée côté cuisine n'étant plus étanche et devenant faible a été changée durant l'automne.

Le montant pour les travaux de traitement contre les insectes, peinture extérieure et changement de la porte ont été portés au budget.

En outre, les travaux de drainage, débouchage, remplacement de pièces de bois, pose de grilles ventilées, gros gravier et caisson à bois extérieur pour un montant de CHF 26'167.-- sont des frais supplémentaires.



Traitement et peinture terminés



Pièces remplacées

Gravier en appui contre tôle perforée

Le refuge a été loué à 149 occasions durant l'année écoulée.

Maison de commune

Pour cette année, pas de travaux prévus, mais juste l'entretien courant et installation de 6 cylindres électroniques pour porte d'entrée et bureaux.

Sur les 125 cases du congélateur, 12 sont libres.

Salle polyvalente et buvette

Le changement de filtres pour la ventilation des abris se fait une fois dans l'année par notre employé d'exploitation.

Les projecteurs halogène de la scène étaient d'origine à la construction et les pièces de réparation n'existent plus. Changement complet par de l'éclairage LED et remplacement du tableau de commande. Les travaux et tout le matériel ont été portés au budget.

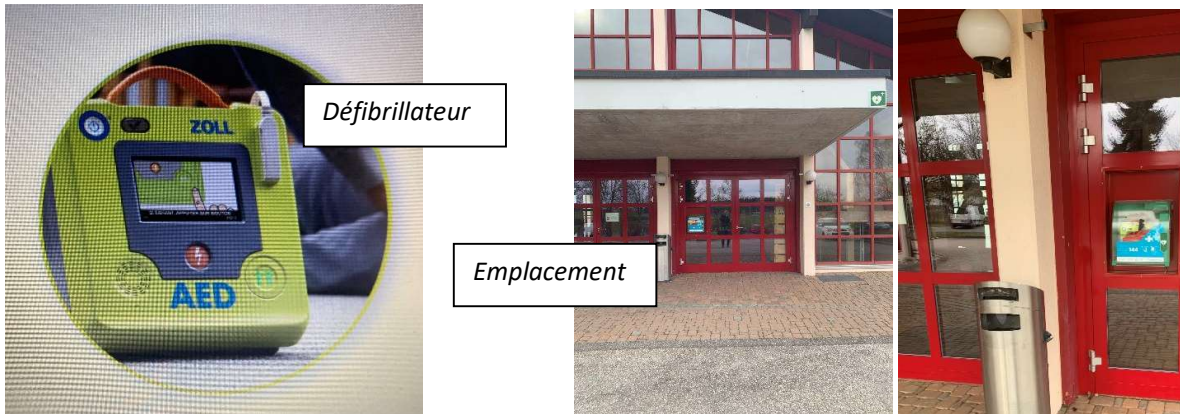
Installation de 27 cylindres électroniques sur toutes les portes principales.

Les nettoyages effectués durant les vacances de Pâques, cuisine, vestiaires scène, commodités et buvette UAPE.

Défibrillateur

La Municipalité est consciente que l'acquisition d'un défibrillateur devient une nécessité pour la sécurité de nos citoyens. C'est pourquoi nous avons porté cette acquisition au budget.

Et ce besoin a fait l'objet d'une sollicitation par un membre de votre Conseil.



Pourquoi ce modèle de dernière génération ? Il est très simple d'utilisation et équipe toutes les ambulances du groupe sanitaire de Lausanne.

Une formation d'initiation BLS-AED de 2 heures a été organisée durant laquelle chacune et chacun pouvait s'inscrire auprès de l'administration communale. 17 personnes motivées ont pris part à cette initiation le 26 avril, pour acquérir les premiers gestes d'une réanimation.

En ce qui concerne les travaux prévus dans le préavis municipal n° 2022 - 03 (remplacement des parois fixes et vitrées Nord, Ouest, Est et fenêtres des vestiaires), ils n'ont pu débuter durant cette année à cause des problèmes d'acquisition de matériel, de délais de livraisons par suite du conflit en Ukraine.

En espérant que la situation se détende pour l'année à venir.

34 locations de la salle et buvette - 32 locations de la cuisine

Collège des Lionceaux

Durant les vacances d'été, les 12 verres des Velux ont été changés dans les deux classes sous-toiture. Le coût de ces travaux figure dans le budget de l'ASIRE

Installation de 12 cylindres électronique sur l'entier des portes du bâtiment.

Durant les vacances d'été, les grands nettoyages sont effectués par nos deux concierges.

Divers travaux d'entretien, appareilleur, contrôle des écoulements, électricité pour diverses petites réparations sont effectués durant cette période.

Ces travaux de nettoyages et d'entretiens se font sur une période de 2 semaines.

Concierges

Pas de changement. Mme Maria Murça est en charge de la Salle polyvalente et du Temple, Mme Thuy di Bucchianico, du Collège des lionceaux, du bâtiment du Cottin et de la Maison de commune.

Sécurité publique

Règlement de police

Il a enfin été validé et signé par notre ancienne Syndique et Conseillère d'Etat, Madame Béatrice Métraux.

Poste mobile de la Gendarmerie Vaudoise

Durant l'année, c'est à cinq reprises que le poste mobile s'est stationné dans notre village, en avril, juin, août, octobre et décembre. Durant ces rencontres, aucun problème nous a été signalé.

Naturalisations : 2

Désaffectation partielle du cimetière de l'église catholique Saint-Etienne



La Municipalité se voit dans l'obligation de désaffecter une partie de son cimetière catholique, cette opération porte sur 30 monuments.

Comme il se doit, nous avons fait paraître un article dans la *FAO*, *l'Echos du Gros-de-Vaud* et dans *Contact*, journal de Bottens, et cela 6 mois avant d'entreprendre ces travaux, comme la loi le stipule.

Seront désaffectées dès le 1^{er} septembre 2022.

Cette désaffectation partielle s'applique par analogie aux urnes cinéraires qui auraient été inhumées ultérieurement dans ces tombes.

Aucune famille n'a désiré récupérer un monument funéraire familial.

Ces travaux de désaffectation, enlèvement des monuments, élimination, ôter gravier et terre sur une profondeur 20cm.

Ajouté de la terre végétale, pour ensuite ensemercer avec du gazon. Le montant pour ces travaux était prévu au budget.



Organisation Régionale de Protection Civile du Gros-de-Vaud (ORPCI)

Avant-propos du commandant

"Pas de repos pour les braves ! Voilà la première ligne du rapport 2021. Force est de constater que cela s'applique encore une fois et visiblement à tout le monde. Nous naviguons de vague en vague (covid, chaleur, pénurie, ...) sans entrapercevoir la fin. Chaque jour qui passe nous fait prendre conscience de l'importance d'un système de milice fort. Que ce soit au niveau fédéral, communal, ou au sein de la Protection civile, nous ne serions rien sans cette force qu'est la milice. Par ces quelques lignes, je tiens à remercier chaleureusement toutes ces femmes et tous ces hommes qui s'engagent pour notre pays, parfois à contrecœur ou par obligation, mais qui répondent tout de même présents quand on a besoin d'eux. Un grand merci également aux différents employeurs et ou indépendants qui assument aussi le manque temporaire d'employés alors en service auprès de la Protection civile. Malgré toutes ces missions et la forte diminution des effectifs, nous continuons de fournir les prestations attendues de la meilleure façon possible. Nous sommes à l'aube d'une réforme de la Protection civile vaudoise qui devra tenir compte des forces et faiblesses de cette milice mais surtout de la nouvelle réalité de nos effectifs. Faisons moins mais faisons mieux ! Moins de femmes et d'hommes "obligés" ; allons récupérer des volontaires, faisons notre publicité. Ces dernières années, nous avons prouvé que nous ne sommes pas uniquement présents pour réaliser le test des sirènes ou entretenir des abris. Notre force est notre polyvalence, notre capacité à nous adapter et à durer. L'appel est lancé : si vous désirez aider votre prochain et votre pays, la Protection civile recrute des volontaires ! Le nombre d'astreints à déjà diminué, de 585 on est passé à 372."

Intervention en faveur de la collectivité (IFC)

2022 aura été l'année de la petite reine sur le territoire cantonal. Le Gros-de-Vaud n'a pas dérogé à la règle avec deux engagements en faveur de la collectivité qui ont rythmé nos activités en plus des cours de répétitions. En premier lieu, le Tour du Romandie avec une étape dans le Gros-de-Vaud puis, un peu plus tard dans l'année, le Tour de France qui a sillonné notre pays durant deux jours. Ces deux courses ont mobilisé pas moins de 179 incorporés de notre organisation pour effectuer le total de 840 jours de service.

Intervention en situation d'urgence (ISU)

258 jours de service pour des interventions en situation d'urgence. Cependant la notion d'urgence s'est trouvée quelque peu réduite puisque nous avons continué notre engagement COVID, effectué deux déclenchements du plan canicule et collaboré avec la préfecture de notre district pour l'opération INOPIA. Ces missions n'avaient pas pour règle principale d'intervenir rapidement mais de pouvoir durer dans le temps.

Formation	Intitulé	Dates	Activités
TOUS	COVID 19-4	01.01-07.03	COVID-19, x ème vague
FIR	Canicule	17.06-21.06	Appui aux communes pour le plan canicule
FIR	Canicule	18.07-20.07	Appui aux communes pour le plan canicule
TOUS	INOPIA	21.11-23.12	Appui à la Préfecture pour le déclenchement de l'opération panne-pénurie d'énergie

Promotions

Nos sincères félicitations à notre cher enfant du village, ancien Conseiller Communal, Premier-lieutenant Martin Christophe, qui accède au grade de Capitaine, Commandant de compagnie.

Conclusions du Cdt : Lt col Sébastien Rüegg

"Les futures libérations à venir ne nous laissent pas entrapercevoir une amélioration de cet état de fait. L'arrivée de la réforme de la Protection civile vaudoise (projet TETRIS) en tiendra compte, tout comme la modification de la loi sur la protection de la population et sur la Protection civile (courant 2023). Nous sommes de plus en plus engagés mais de moins en moins. Nous suivons avec attention toutes ces modifications et espérons être partie prenante de leurs développements futurs. Les impacts pour la milice ? Un peu plus de jours dans des services planifiés et certainement un peu plus de mobilisations en situation d'urgence. Il est encore trop tôt pour parler du reste."

En 2021 le coût par habitant est de CHF 22.5795.

En 2022 le coût par habitant a augmenté, il passe à CHF 24.7147.

Les points marquants pour Patricia Riva, municipale

Association régionale

Lausanne Région

Depuis l'année passée, notre rapport avec l'Association intercommunale de Lausanne Région n'a pas évolué. Cependant, il y a eu beaucoup de changements au sein de l'association elle-même.

Le président Gustave Muheim a cédé sa place à Thierry Amy, syndic de Cugy. Avec lui des changements d'organisation sont apparus. Mais Bottens reste toujours un peu hors contexte concernant les différents travaux et études menés par Lausanne Région.

Les campagnes de comptage du PALM (Projet Agglomération Lausanne Morges) ne nous concernant pas directement. Tous les travaux menés par Lausanne Région, qu'ils soient sociaux, sportifs ou économiques semblent assez lointains de notre vie de village.

Par contre, les rencontres et la possibilité de côtoyer les autorités des villes restent des moments précieux. Lausanne Région pourrait à tout moment nous venir en aide pour différentes raisons en rapport avec leurs activités.

Transports publics

Transports Lausannois (TL)

La LHand (loi sur l'égalité pour les handicapés) fixe un délai en 2023. En théorie, tous les quais et transports devraient être adaptés aux handicapés. Nous avons à cœur de profiter de la remise en état de notre arrêt du bus par le Canton (suite aux travaux de la RC-501) pour l'améliorer et rehausser le quai aux normes de la LHAND. Nous avons approché le Bureau d'ingénieurs Courdesse, le Canton et les TL à ce sujet. Il s'est avéré très compliqué de faire un projet simple comme nous le pensions :

- Le Canton, après nous avoir dit qu'aucun changement n'était prévu sur notre ligne 60, est revenu en arrière. Ils admettant qu'avec le nouveau gymnase d'Echallens et le désir de Poliez-Pittet d'être reliés par les TL, il n'est pas exclu que dans un avenir proche le tracé de la ligne 60 soit modifié,
- Avec la giration actuelle du TL, l'avant du bus passe sur le quai. En réhaussant le quai, cela impliquerait de devoir considérablement agrandir l'espace dédié à la giration du bus, rendant le projet extrêmement cher surtout si à l'avenir le bus fini par passer tout droit dans Bottens sans devoir tourner,
- Agrandir la zone de giration aurait eu un impact sur notre parcelle du Caro.

Finalement, les travaux de la RC-501 ayant été terminés plus vite que prévu nous n'étions pas prêts et avons préféré laisser le Canton remettre en état notre arrêt de bus, et ils nous ont crédité la valeur de la remise en état du revêtement.

Le projet va être repensé afin de faire un compromis entre accès aux personnes à mobilité réduite et coûts raisonnables (préavis 2022-08).

Informatique

Notre informatique communale était devenue vétuste et peu sûre. La somme mise au budget de cette année nous a permis de passer à une solution Cloud.

Notre réflexion et nos choix se sont portés sur plusieurs aspects.

Nous avons 2 fournisseurs pour notre informatique : OFISA (notre serveur avec bureau à distance) et AXIANS (pour les applications métier). Nous avons analysé les offres de nos deux prestataires en souhaitant à l'avenir pouvoir n'en avoir plus qu'un seul.

Notre choix s'est porté sur OFISA pour plusieurs raisons. Premièrement, il nous a été proposé Microsoft Azur (Cloud Microsoft le plus sûr à l'heure actuelle pour nos besoins) et nous sommes très satisfaits de leurs services. Leurs solutions pour les communes nous permettraient à l'avenir de tout avoir chez eux, ce qui simplifierait beaucoup la gestion de notre informatique. Par ailleurs, au vu du très grand nombre de communes qui utilisent leurs applications métier, il serait beaucoup plus facile pour nous de trouver un remplaçant en cas de maladie ou autre.

Site Internet

Comme dit dans le rapport de gestion de l'année passée, nous avons décidé de faire une refonte de notre site Internet. Le système Joomla est peu convivial et présentait des failles de sécurité. Nous avons décidé de ne pas refaire notre site chez IMEDIA, car après près de deux ans de discussions et de promesses, leur nouveau CMS (système de gestion de contenu) ne nous a pas convaincu.

Nous avons préféré LocalCities (filiale de Swisscom) qui propose un CMS commun à beaucoup de communes. Ils ont par ailleurs une application qui permettra à la population de s'abonner aux mises à jour du site via leur application. Ce CMS étant très convivial, ce sera désormais le secrétaire communal qui se chargera des mises à jour du site. Il est beaucoup plus logique que ce soit le bureau qui s'occupe du site et gère la communication dans son ensemble.

Facebook

La page Facebook Bottens avait été créée par un habitant du village. Nous avons décidé d'être les seuls administrateurs de la page et d'ainsi maîtriser les informations. En effet, les publications non officielles prêtaient à confusion auprès de la population. Depuis le 17 janvier 2022, la page est devenue la page officielle de Bottens, gérée par la Municipalité.

Cela reste cependant un réseau social que nous oublions de mettre à jour. Nous pouvons sur demande d'une société locale relayer une information, mais nous préférons nous concentrer sur les tous-ménages, qui, nous le savons, atteignent toute la population.

Pour information, la commune n'a pas de compte Instagram officiel.

Épuration et assainissement

STEP

La STEP a bien fonctionné cette année et les problèmes ont été moindres, mais pas inexistantes.

En effet, au printemps, des boues ont commencé à flotter dans le décanteur primaire au lieu de couler. Nous avons dû intervenir et faire vider le bassin. Tout n'a pas pu être vidé car c'est extrêmement profond, mais cette manœuvre a eu l'effet escompté et tout est rentré dans l'ordre.

Faire vider les boues lors de ce dépannage nous a fait repenser notre manière de procéder quand il faut amener nos boues à la STEP de Bretigny.

Environ une fois par mois, notre employé d'exploitation aspire les boues de la STEP et va avec le tracteur à Bretigny. Un rapide calcul sur les coûts d'usure de notre véhicule, la location de la bossette et le temps que perd l'employé, nous a décidé à externaliser cette tâche.

Drainages

Le rapport du Bureau d'ingénieurs Courdesse et Associés (désormais Alpha-Géo) sur les drains nous a été remis en début d'année.

"Le rapport général des drainages" est un rapport technique et une proposition de répartition financière entre privés et la commune ainsi que des subventions de l'Etat. Le document est à disposition au Greffe mais il n'est pas utilisable car il n'a pas encore été validé par le Canton.

Ces demandes de subventions sont à faire au niveau cantonal (Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires). Après consultation, le Canton a réalisé l'ampleur de la tâche et les finances que cela impliquerait. Si Bottens était le premier village à s'inquiéter de la rénovation de son réseau de drainage et de la répartition financière, nous ne sommes désormais plus les seuls.

Actuellement, le dossier est en suspens.

ASET

Les bureaux d'ingénieurs adjudés ont entrepris les études respectives. Le projet avance sur différents fronts.

Le nombre de séances de CODIR a diminué par rapport à ce qui avait été prévu.

Collecteurs

Nous avons maintenant une campagne de curage de collecteurs et passages caméra annuel.

L'entier du village est divisé en plusieurs années. Ceci nous permet de mettre les priorités sur ce qu'il faut faire comme travaux urgents, nous apporte une connaissance d'un réseau ancien et prévient des problèmes d'inondation grâce aux curages.

Un de ces passages caméra a mis en évidence une chambre qui restait en charge (pleine d'eau, qui ne se vidait plus) au coin du Battoir. De l'eau était déjà remontée jusqu'au bâtiment. Le risque à ce moment-là était bien une inondation grave du chantier avec les retards que cela aurait impliqué. Nous sommes donc partis à la recherche du problème. Il a fallu plusieurs jours : passages caméra, creuse, teintage de l'eau pour comprendre où était censée se vider l'eau. Finalement nous avons trouvé. Nous avons profité de faire ajouter une nouvelle chambre (en face de la salle polyvalente à côté du sapin). Les chambres rendent accessibles les collecteurs pour des problèmes futurs.

Il y a eu un effondrement de collecteur d'eaux claires sur la parcelle 467 en descendant à droite en direction de la déchetterie. Après analyse du problème par un passage caméra, nous avons décidé de court-circuiter ce collecteur. Nous sommes partis depuis une chambre en amont sur la parcelle 265 et avons fait une traversée de chemin pour rejoindre un autre collecteur en bordure du chemin bétonné. Notre politique est de ne plus réparer localement des vieux collecteurs qui finissent par s'effondrer plus loin, mais bien d'améliorer notre réseau chaque fois qu'un problème se présente.

Un autre problème est survenu en même temps dans la parcelle 496 à la Fretaire. Le terrain et les dépendances de la maison s'inondaient d'eau de ruissellement. Au départ nous avons pensé que cela était lié au problème plus bas. Il s'est avéré que le problème était d'ordre privé par manque d'entretien.

Quelques réparations sont faites à mesure que nous constatons des dégâts ou une usure du temps. C'est ainsi que nous avons remplacé trois très anciennes chambres hors-terre aux Troncs. Elles étaient dangereuses pour la faune car elles ne fermaient plus. Par ailleurs la terre s'engouffre lorsqu'il pleut et ceci fini par boucher les collecteurs.

Nous avons aussi fait réparer une grille de route devenue très dangereuse rue de la Maison de Commune.

Chantier des Placettes

Pour terminer le chantier des Placettes, avant la pose du tapis final, il a fallu lister tous les problèmes déjà connus afin de les corriger. L'entreprise FFA avait fait contrôler les collecteurs mais ne nous avait communiqué que longtemps après de simples vidéos de l'entreprise qu'ils avaient mandatée. La confiance étant rompue, nous avons préféré mandater une entreprise neutre, sans lien avec FFA qui a procédé à un contrôle minutieux de tous les collecteurs une deuxième fois à nos frais.

Ces contrôles ont mis à jour une longue liste de défauts. FFA les a tous corrigés. Ils ont réouvert la route par endroits, procédé au redressement d'une contre-pente et refait des jointoyages de tuyaux.

Ils ont rescellé tous les pavés qui bougeaient et finalement posé le tapis final.

En fin d'année, la PPE des Placettes 2 nous a envoyé un courrier avec photos à l'appui relatant des problèmes survenus dans leur bâtiment depuis les travaux. Il s'agit de fissures à l'intérieur et à l'extérieur. Le dossier est en cours. Des repères ont été placés et seront surveillés durant quelques mois.

Après la pose du tapis final, nous avons procédé à la réception des travaux. Un repas a été organisé où quelques maîtres d'états, le Bureau d'ingénieurs Courdesse et une partie des municipaux ont participé.

En décembre, nous avons profité des "Fenêtres de l'Avent" pour organiser une petite inauguration officielle de la place de l'Eglise. Il faisait extrêmement froid, mais bon nombre d'habitants des Placettes sont venus trinquer à leur nouvelle rue et place.

Parcs et espaces verts

A l'occasion des 50 ans de l'Amitié Ville-Campagne (Bottens-Renens), Renens nous a offert un bel arbre (chêne chevelu) qui a été planté devant l'école. Cet arbre remplace celui qui a dû être sacrifié à cause du chantier du Battoir. En échange nous avons offert un banc avec une plaque commémorative. Ce banc a entièrement été réalisé par notre employé communal, Nik Binggeli.

Cette année, afin de répondre aux inquiétudes dues au manque d'énergie, nous avons choisi de ne pas mettre les décors de Noël sur les mâts. Cette décision était symbolique puisque ces décors en LED consomment très peu d'énergie.

Une action participative a été proposée aux habitants : éclairer le sapin du Caro avec des bougies. Si cette action n'a pas eu l'engouement escompté, nous avons été touchés par ceux qui y ont participé.

Notre employé communal Nik Binggeli et Patricia Riva, municipale, ont participé à un cours du CEP sur une journée. Le thème était : *Entretien différencié et alternatives aux herbicides sur les surfaces extérieures communales*. Ce cours extrêmement intéressant nous a donné des idées d'aménagement des espaces verts. Des idées écologiques, pratiques et nouvelles. Des cimetières sans gravier (comme à Renens), des prairies fleuries formellement identifiées, des nouvelles manières de désherber, etc.

Routes

Nous avons mis au budget une campagne d'entretien de nos routes. Durant plusieurs jours, une entreprise spécialisée a sillonné nos routes en colmatant les fissures. Ces fissures sont une vraie gangrène des routes. L'eau s'infiltré et, lorsqu'il gèle, engendre d'autres fissures. La route devient perméable à l'eau et avec le temps c'est tout le coffrage de route qui se détériore. En entretenant nos routes, nous prolongeons leur durée de vie.

Les habitants du Chalet Curial (fermes qui se trouvent en haut de la déchetteries) se plaignent depuis longtemps des problèmes de sécurité, des nuisances et dégradations des chenaux dus au trafic lié à la déchetterie. Nous avons fait faire un marquage qui délimite désormais le domaine privé du public.

Suite à une remarque de votre Conseil au sujet des miroirs, la Municipalité en a fait installer un que les habitants de Rebaton réclamaient depuis longtemps. Ce miroir permet désormais surtout de voir les enfants qui descendent à l'école en trottinette par la Maréchaussée. Mais le chemin reste toutefois une priorité de droite et il faut être vigilant avec les véhicules sortant de Rebaton.

Le chemin bétonné qui sépare Poliez-le-Grand de Bottens a souffert de la sécheresse et de la chaleur. Le joint de dilatation très ancien en bois n'a plus joué son rôle et les plaques de béton ont cassé. Un Municipal de Montilliez s'est rappelé qu'une convention avait été faite en son temps entre nos deux villages, partageant cette facture en deux parts égales.

Conclusions

Ceci exposé, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bottens ;

- Vu le préavis municipal n° 2023-05
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la Commission de gestion

décide

de donner décharge à la Municipalité de sa gestion 2022 des affaires communales.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

Le Secrétaire a.i.

L. Imoberdorf

JN Grau



Municipal responsable du dossier : Laurent Imoberdorf, Syndic